

# Conditions de l'opération « le parrainage Autolib' »

La société Autolib', Société par Actions Simplifiée au capital de 40.040.000 €, dont le siège social est au 23 rue du Professeur Victor Pauchet – 92420 Vaucresson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 493.093.256 organise une opération commerciale de Parrainage auprès de ses abonnés Autolib' Premium.

## Article 1 : Objet du parrainage

Le parrainage permet au parrain de bénéficier, lorsque son filleul souscrit à un abonnement « Autolib 1 an Premium », « Utilib' 1 an », Bluely 1 an ou « Bluecub 1 an » (et sous réserve de validation du dossier de ce dernier), d'un (1) mois d'abonnement offert sur son abonnement « Autolib' 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an ». Le filleul bénéficiera également, en tant que nouveau client « Autolib' 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an », d'un (1) mois offert sur son abonnement ou de six (6) mois offerts sur son abonnement « Bluely 1 an » ou « Bluecub 1an ».

## Article 2: Conditions de parrainage

L'opération de Parrainage (ci-après dénommée « Parrainage Autolib'») est ouverte à partir du 14/01/2016. Cette opération est ouverte à toutes personnes physiques majeures et morales, abonnées, au cours de la période susvisée, à une offre « Autolib' 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an » (ci-après « le Parrain ») et aux personnes physiques majeures ou morales souscrivant à un abonnement « Autolib' 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an » ou « Bluely 1 an » ou « Bluecub 1 an » (ci-après le Filleul).

La participation au Parrainage implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'opération de Parrainage dans son intégralité. Cette offre est valable entre deux individus distincts.

### Conditions relatives au Parrain :

Le Parrain doit être détenteur d'un abonnement « Autolib' 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an ».

### Conditions relatives au Filleul :

Le filleul ne doit pas être titulaire d'une « Autolib 1 an Premium » ni « Utilib' 1 an » dans les deux (2) mois précédant la date de début de l'opération de parrainage. Le Filleul doit souscrire à un abonnement « Autolib 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an » ou « Bluely 1 an » ou « Bluecub 1 an » sur [www.autolib.eu](http://www.autolib.eu), [www.bluely.eu](http://www.bluely.eu), [www.bluecub.eu](http://www.bluecub.eu) ou en borne d'abonnement. Le Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain.

## Article 3 : Durée

La présente opération de Parrainage est ouverte à partir du 14/01/2016. La demande doit se faire dans les 2 mois après la souscription du filleul. Passé ce délai, la demande ne sera plus recevable.

## Article 4 : Modalités du parrainage

Dans le cadre du Parrainage, le Parrain peut parrainer un ou plusieurs Filleuls dans la limite de 4 Filleuls (maximum) par an (année civile).

Non cumulable avec les abonnements Vente Privée, un abonnement Cadeau, un abonnement vendu dans le cadre d'une Série Limitée, d'une Vente Flash ou d'une vente « Plus vous êtes nombreux, moins vous payez ».

Le Parrain doit renseigner le nom, prénom, numéro de téléphone, l'adresse électronique et le service d'autopartage auquel appartient le filleul sur le site [www.parrainage-autolib.eu](http://www.parrainage-autolib.eu).

Un courrier électronique est envoyé au filleul et au parrain dès que la demande parrainage est soumise sur [www.parrainage-autolib.eu](http://www.parrainage-autolib.eu).

Autolib' se réserve le droit d'exclure de l'opération de Parrainage, après enquête, toute personne qui aurait fraudé. Autolib' ne saurait toutefois encourir une quelconque responsabilité à l'égard des abonnés du fait des fraudes commises.

## **Article 5 : Validation du parrainage et attribution de la rétribution**

Le Parrainage sera validé après vérification du dossier du filleul par Autolib' et lorsque l'abonnement du filleul sera actif.

En conséquence, le Parrain bénéficiera d'un (1) mois offert sur l'offre à laquelle il est abonné lors du parrainage et le Filleul de un (1) mois offert sur l'abonnement « client « Autolib' 1 an Premium » ou « Utilib' 1 an » ou de six (6) mois offerts sur son abonnement « Bluely 1 an » ou « Bluecub 1an ».

Pour le Filleul, le ou les mois offert(s) sera(ont) applicable(s) sur la première facture.

Pour le Parrain et le filleul, le(s) mois offert(s) sera(ont) applicable(s) sur la/les facture(s) du mois suivant(s) la demande (temps nécessaire pour la vérification de l'homologation filleul pour les parrainages effectués).

Dans le cas où le Parrain résilierait son offre ou effectuerait une migration vers Prêt à Rouler, et ce avant d'avoir pu bénéficier de son mois offert sur sa facture, la société Autolib' ne sera pas redevable du (des) mois offert(s).

La ou les mensualité(s) offerte(s) ne peu(ven)t être échangée(s) en numéraire ou contre toute autre chose de quelconque nature.

## **Article 6 : Données nominatives**

Les Parrains et le(s) Filleul(s) sont informés que les données nominatives obligatoires les concernant sont enregistrées dans le cadre du présent Parrainage et ne seront utilisées, le cas échéant que pour l'attribution de leur rétribution. Les données nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Pour exercer leurs droits d'opposition, d'accès, de modification et de suppression sur les données les concernant, les visiteurs du Site, abonnés et utilisateurs du service Autolib' peuvent envoyer un message en utilisant la rubrique « Contact » du Site ou un courrier à Société Autolib' – Centre de Relations Clients – Gestion des données personnelles, 92420 Vaucresson – France. Toute demande doit être accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du demandeur. »